

[Français]

M. Gimaël: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, une dernière fois, quelques minutes.

[Traduction]

M. le vice-président: La Présidence a donné la parole à deux reprises au député du Lac-Saint-Jean. Je comprends qu'il soit contrarié, mais il peut m'en croire, il ne l'est sûrement pas plus que la Présidence.

[Français]

Je donne la parole une dernière fois à l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Gimaël).

M. Gimaël: Monsieur le Président, j'utilise encore une minute pour bien vous faire comprendre ce que je veux. Je veux que les pétitions soient déférées au Comité des priviléges et élections pour qu'on vérifie leur authenticité. Je vous demanderais une réponse, monsieur le Président, parce que . . .

M. le vice-président: L'article 71 du Règlement stipule, et c'est très clair, ce qu'on doit faire des pétitions telles que déposées à la Chambre. A titre de vice-président de la Chambre en ce moment, je n'ai aucun pouvoir, je ne peux pas modifier le Règlement de la Chambre.

• (1750)

[Traduction]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai bien l'honneur de présenter une pétition qui ne comprend qu'une seule page et qui porte la signature authentique de 37 Canadiens qui habitent les localités de Gilbert Plains et de Baswood, au Manitoba, aussi que de Canora et d'Endeavour, en Saskatchewan, dont 34 font partie des syndicats du blé de la Saskatchewan et du Manitoba. Cette pétition d'une seule page débute de la même façon que les autres. Adressée au Parlement assemblée, la pétition des soussignés, résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982 et que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[Français]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, conformément au Règlement de la Chambre, j'ai l'intention de présenter une pétition des soussignés de nombreuses villes de la Saskatchewan et du Manitoba, laquelle a été signée par 32 personnes.

La pétition des soussignés résidant au Canada qui se prévalent maintenant de leurs droits anciens et incontestés de présenter un grief commun dans l'assurance que votre honorable Chambre y apportera un remède.

Pétitions

Monsieur le Président, il est difficile de parler avec . . .

[Traduction]

M. le vice-président: A l'ordre. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a la parole.

[Français]

M. Nystrom: Merci, monsieur le Président, pour votre coopération.

Les 32 citoyens du Canada que je viens de mentionner:

Déclarent humblement que:

Etant donné que les fermiers de l'Ouest canadien ont payé 131 millions de dollars dans le but d'exporter leurs céréales pour l'année 1981-1982 en accord avec les taux du Nid-de-Corbeau.

Deuxièmement, monsieur le Président:

Que ceci apporta une contribution de 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada.

Troisièmement,

Que étant donné que les soussignés croient que ceci représente une juste contribution à l'économie canadienne.

Et que étant donné que les fermiers de l'ouest du Canada n'ont l'intention de payer qu'une fois le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes demandent humblement au Parlement de maintenir le présent tarif de transport des céréales (Nid-de-Corbeau).

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Monsieur le Président, c'est une pétition très importante pour nous de la province de Saskatchewan et partout au Canada.

[Traduction]

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les îles): Monsieur le Président, j'ai bien l'honneur de présenter à la Chambre une pétition dont le libellé est pour l'essentiel identique à celui des pétitions dont certains de mes collègues ont déjà donné lecture. Cette pétition, je la présente au nom de Canadiens qui résident dans les localités de Cornach, de Fife Lake, d'Assiniboia et de Rockglen, en Saskatchewan.

A l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée: La pétition des soussignés, résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification,

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. Merci, monsieur le Président.